MAIRIE DE VETHEUIL
PROCES VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 FEVRIER 2023

LE VENDREDI TROIS FEVRIER DEUX MIL VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS **:** Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Philippe BEUGNON, M. Romuald SEITE, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M. Thierry GARDIE.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO a été élue secrétaire de séance

PROCURATION : M. Thierry DUBOIS donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL
Mme Christine GIBAUD donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

date de convocation :	03/02/2023	nombre de conseillers :	
date d'affichage :	27/01/2023	en exercice :	14
		présents :	12
		votants :	14
		Quorum :	8

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.
Madame le Maire précise que le sujet n° 12 sur le RIFSEEP ne pourra être délibéré car le quorum n'était pas atteint lors de la séance du Comité Social Territorial (CST) en date du 31/01/2023, il sera soumis le 06/02/2023 au CST pour être présenté ultérieurement aux membres du conseil municipal.
Il est procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour du vendredi 3 février 2023:
1-Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :
-Création et aménagement de toilettes publiques
-Création et aménagement des toilettes du restaurant scolaire
-Rénovation du sol du restaurant scolaire dans la continuité de l'aménagement des sanitaires
-Création d'un cheminement PMR ruelle du Moutier
2-Demande de Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) :
-Création et aménagement de toilettes publiques
-Création et aménagement des toilettes du restaurant scolaire
-Rénovation du sol du restaurant scolaire dans la continuité de l'aménagement des sanitaires
-Création d'un cheminement PMR ruelle du Moutier
3-Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise :
- Rénovation du sol du restaurant scolaire dans la continuité de l'aménagement des sanitaires
4-Demande de subvention ARCC- VOIRIE (Aide aux Routes Communales et Communautaires) :
-Création d'un cheminement PMR ruelle du Moutier
5-Demande de subvention « Aide aux équipements sportifs de proximité » auprès de la Région Ile-de-France :
-Création d'un dallage et acquisition d'une table de tennis de table (ping-pong)
6-Demande de subvention auprès du PNR pour l'acquisition et l'installation de panneaux :
7-Programme Intercommunal d'Electricité et des Réseaux de Câbles du Vexin (SIERC)
8-Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) convention d'occupation du domaine public
9-Convention 2022-2023 centre de loisirs « Les Filous »

10-Annulation de la délibération 2022-59, reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS)
11-Création de deux postes d'adjoints techniques principaux 2ème classe catégorie C.
12-RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
Questions diverses

1 DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 (DSIL)

Dans le cadre de la DSIL 2023, la commune de Vétheuil souhaite demander cette dotation par ordre de priorité :

Mise aux normes et sécurisation des équipements publics :

1 Création, Aménagement de toilettes publiques ainsi que création et aménagement des toilettes du restaurant scolaire adjacentes.

Une DSIL avait été demandée en 2022, pour la réfection du plancher soutenant les toilettes publiques et celles de la cantine, cette demande n'avait pas été retenue mais une DETR a permis d'effectuer ces travaux.

La commune souhaite poursuivre les travaux de création et d'aménagement des toilettes publiques en procédant à la rénovation complète et mise aux normes de ce lieu devenu trop vétuste (changement du carrelage sol et murs, des sanitaires, isolation, création d'une rampe d'accès PMR). Les toilettes publiques étant adjacentes aux toilettes de la cantine, cela implique également la rénovation de ces toilettes.

En effet, celles-ci étant devenu trop vétustes, les élèves doivent aller aux toilettes situées dans les locaux scolaires accompagnés d'un adulte pendant l'heure du déjeuner, ce qui oblige à une organisation du personnel très complexe.

Les deux opérations sont indissociables étant contiguës et situées dans le même bâtiment au même étage.

Coût des travaux : 23 469.62 € HT soit 28 163.54 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

De solliciter une DSIL de 40 % du montant hors taxes des travaux soit 9 387.84 €, la commune maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué,

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

2 Rénovation du sol du restaurant scolaire situé dans le prolongement des sanitaires

Dans la continuité de la première demande, la commune souhaiterait procéder à la rénovation du sol du restaurant scolaire qui très vétuste s'affaisse (plancher bois), le linoléum qui le recouvre sera remplacé par un carrelage après retrait du vieux plancher et coulage d'une dalle béton.

Coût des travaux : 18 555 € HT soit 22 266 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

De solliciter une DSIL de 40 % du montant hors taxes des travaux soit 7 422 €, la commune, maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué,

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

3 Création d'un cheminement PMR ruelle du Moutier à Vétheuil

Cette demande concerne une ruelle ancienne du village très étroite, aucun véhicule ne pouvant l'emprunter, elle est dédiée uniquement à l'accès des habitations qui la bordent et aux promeneurs. Cet accès pentu s'est fortement dégradé au fil des ans et des intempéries ; la commune souhaiterait

créé un cheminement PMR pérenne afin de faciliter d'une part, les accès aux domiciles des administrés car certains d'entre eux, ont besoin pour se déplacer de déambulateurs ou fauteuils roulants ce qui est impossible aujourd'hui du fait de l'état actuel de cette petite ruelle, alors que la rue du Moutier sur laquelle arrive la ruelle est très confortable pour la circulation des piétons ou personnes à mobilité réduite et d'autre part éviter des accidents lorsque des promeneurs empruntent cette ruelle.
Coût des travaux : 10 630 € HT soit 12 756 € TTC
Le conseil municipal décide à l'unanimité :
De solliciter une DSIL de 40 % du montant hors taxes des travaux soit 4 252 €, la commune, maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué,
D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.
Les eaux de pluies seront canalisées sous le béton balayé qui sera mis en place, le propriétaire du mur qui longe la ruelle du Moutier devra procéder au rejointoiement du bas du mur.

2 DEMANDE DE DOTATION DES TERRITOIRES RURAUX 2023(DETR)
Dans le cadre de la DETR 2023, la commune de Vétheuil souhaite demander cette dotation par ordre de priorité :
Travaux sur bâtiments publics :
1 Création, Aménagement de toilettes publiques ainsi que création et aménagement des toilettes du restaurant scolaire adjacentes.
Une DSIL avait été demandée en 2022, pour la réfection du plancher soutenant les toilettes publiques et celles de la cantine, cette demande n'avait pas été retenue mais une DETR a été acceptée ce qui a permis d'effectuer ces travaux de consolidation du sol.
La commune souhaite poursuivre les travaux de création et d'aménagement des toilettes publiques en procédant à la rénovation complète et mise aux normes de ce lieu devenu trop vétuste (changement du carrelage sol et murs, des sanitaires, isolation, création d'une rampe d'accès PMR). Les toilettes publiques étant adjacentes aux toilettes de la cantine, cela implique également la rénovation de ces toilettes.
En effet, celles-ci étant devenu trop vétustes, les élèves doivent aller aux toilettes situées dans les locaux scolaires accompagnés d'un adulte pendant l'heure du déjeuner, ce qui oblige à une organisation du personnel très complexe.
Les deux opérations sont indissociables étant contiguës et situées dans le même bâtiment au même étage.
Coût des travaux : 23 469.62 € HT soit 28 163.54 € TTC
Le conseil municipal décide à l'unanimité :
De solliciter une DETR de 40 % du montant hors taxes des travaux soit 9 387.84 €, la commune, maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué,
D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

2 Rénovation du sol du restaurant scolaire situé dans le prolongement des sanitaires
Dans la continuité de la première demande, la commune souhaiterait procéder à la rénovation du sol du restaurant scolaire qui très vétuste s'affaisse (plancher bois), le linoléum qui le recouvre sera remplacé par un carrelage après retrait du vieux plancher et coulage d'une dalle béton.
Coût des travaux : 18 555 € HT soit 22 266 € TTC
Le conseil municipal décide à l'unanimité :

De solliciter une DETR de 40 % du montant hors taxes des travaux soit 7 422 €, la commune, maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué,
D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Cadre de vie :
3 Création d'un cheminement PMR ruelle du Moutier à Vétheuil
Cette demande concerne une ruelle ancienne du village très étroite, aucun véhicule ne pouvant l'emprunter, elle est dédiée uniquement à l'accès des habitations qui la bordent et aux promeneurs. Cet accès pentu s'est fortement dégradé au fil des ans et des intempéries ; la commune souhaiterait créé un cheminement PMR pérenne afin de faciliter d'une part, les accès aux domiciles des administrés car certains d'entre eux ont besoin pour se déplacer de déambulateurs ou fauteuils roulants ce qui est impossible aujourd'hui du fait de l'état de cette petite ruelle, alors que la rue du Moutier sur laquelle arrive la ruelle est très confortable pour la circulation des piétons ou personnes à mobilité réduite.
Coût des travaux : 10 630 € HT soit 12 756 € TTC
Le conseil municipal décide à l'unanimité :
De solliciter une DETR de 40 % du montant hors taxes des travaux soit 4 252 €, la commune, maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué,
D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

3 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LA RENOVATION DU SOL DU RESTAURANT SCOLAIRE DANS LE CADRE « ECOLES GROUPES SCOLAIRES DEMI-PENSIONS » 2023
La commune souhaiterait procéder à la rénovation du sol du restaurant scolaire qui, très vétuste s'affaisse (plancher bois), le linoléum qui le recouvre sera remplacé par un carrelage après retrait du vieux plancher et coulage d'une dalle béton.
Coût des travaux : 18 555 € HT soit 22 266 € TTC
Le conseil municipal décide à l'unanimité :
De solliciter le Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'aide financière « Ecoles, Groupes scolaires, demi- pensions » de 25 % du montant hors taxes des travaux soit 4 638 €,
D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

4 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE « L'AIDE AUX ROUTES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES » ARCC 2023 CREATION D'UN CHEMINEMENT PMR RUELLE DU MOUTIER A VETHEUIL
Cette demande concerne une ruelle ancienne du village très étroite, aucun véhicule ne pouvant l'emprunter, elle est dédiée uniquement à l'accès des habitations qui la bordent et aux promeneurs. Cet accès pentu s'est fortement dégradé au fil des ans et des intempéries ; la commune souhaiterait créé un cheminement PMR pérenne afin de faciliter d'une part, les accès aux domiciles des administrés car certains d'entre eux ont besoin pour se déplacer de déambulateurs ou fauteuils roulants ce qui est impossible aujourd'hui du fait de l'état de cette petite ruelle, alors que la rue du Moutier sur laquelle arrive la ruelle est très confortable pour la circulation des piétons ou personnes à mobilité réduite.
Coût des travaux : 10 630 € HT soit 12 756 € TTC
Le conseil municipal décide à l'unanimité :

De solliciter l'aide du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'ARCC 2023 à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux soit 3 189 €,
D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

5 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LA CREATION D'UN DALLAGE ET ACQUISITION D'UNE TABLE DE PING PONG.

Des jeunes administrés souhaiteraient qu'une table tennis de table (ping pong) soit installée dans le village. Cette demande avait déjà été évoquée précédemment.
Cet équipement serait installé près du city stade afin d'être regroupé avec les autres activités de loisirs existantes.
Un dallage béton sera créé afin de recevoir la table extérieure de tennis de tennis de table. Il s'agit d'un matériel sportif adapté pour un usage intensif pour les enfants ou adultes, elle est également accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).
Le coût de cette opération s'élève à :

Création d'un dallage :		5 500.00 € HT soit 6 600.00 € TTC
Acquisition d'une table de tennis :		2 263.00 € HT soit 2 715.60 € TTC
Total	:	7 763.00 € HT soit 9 315.60 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité :
De solliciter l'aide financière du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'aide aux équipements sportifs de proximité, à hauteur de 50 % du montant hors taxes de l'opération soit 3 881.50 €,
D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.
Les conseillers municipaux précisent que cette opération est conditionnée à l'obtention de la subvention demandée.

6 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN (PNR) POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE MOBILIER BOIS SUR DIFFERENTS CHEMINS DU VILLAGE

Afin de sensibiliser les promeneurs à l'environnement, les conseillers municipaux souhaiteraient que soient mis en place cinq panneaux bois d'information sur le site, la renaturation, la protection de l'environnement, la faune, la flore sauvage etc.. sur différents chemins du village (chemins de Chérence, de l'Aumône, de Chaudry, du Rocher et aux Vaches) .
Coût de l'opération : 11 770 € HT soit 14 124 € TTC
Le conseil municipal décide à l'unanimité de :
De solliciter une aide financière auprès du Parc Naturel Régional du Vexin pour l'acquisition et l'installation de mobilier bois sur différents chemins du village à hauteur de 70 % soit 8 239 €dans le cadre de l'aide au développement et des services aux pratiques de la randonnée.

7 PROGRAMME SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DES RESEAUX DE CABLES DU VEXIN (SIERC)

Le programme SIERC 2023 concerne l'enfouissement des réseaux sur une partie de l'Avenue des Millonets , du numéro 2 au numéro 33.
Le montant des travaux s'élève à 202 236 € HT soit 242 683.20 € TTC
La part communale sera de 30 % du montant hors taxes soit 60 670 €.
Une partie de la somme est inscrite au budget 2023.
Madame le Maire informe l'assemblée que France Télécom va retirer son réseau cuivre au profit de la fibre. Une réunion doit prochainement avoir lieu à ce sujet.

8 SYDICAT MIXTE SEINE OUEST (SMSO)CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le SMSO a déposé une demande préalable afin de poser des capteurs pour mesurer le débit des rus, ce qui peut apporter des informations en prévision des fortes pluies et ruissellements liés.
Les conseillers rappellent l'écoulement Route de la Goulée, qui proviendrait des champs situés sur le côté gauche de la RD 100 en direction de Chérence.
Madame le Maire informe de la venue d'un géologue qui effectue des circuits conférences sur la région, ainsi que de la création de « bassines » suite à forages (environ 40 m) sur la commune de Banthelu, les autorisations de forer sont données par la Direction Départementales des Territoires sans aucune consultation des maires et syndicats d'eau potable, mais dans ce cas précis il n'y a pas eu de demande d'autorisation de travaux au titre de l'urbanisme.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande du SMSO, autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec celui-ci.

9 CONVENTION 2022-2023 CENTRE DE LOISIRS « LES FILOUS »

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention avec le centre de loisirs « Les Filous » qui accueille les enfants le mercredi pendant le temps scolaire 2022/2023.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition, autorise Madame le Maire à signer la convention d'accueil du mercredi 2022-2023, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.
Pour la commune de Vétheuil, 7 enfants se rendent régulièrement au centre de loisirs.

10 ANNULATION DE LA DELIBERATION 2022-59 CONCERNANT LE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCVVS

La loi de finances 2022 a permis de supprimer l'article qui autorisait le reversement aux établissements intercommunaux de la taxe d'aménagement.
Celle-ci représentait un montant très faible.
Il est donc proposé aux conseillers d'annuler la délibération 2022-59 votée lors de la séance du 9 décembre 2022.
Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération 2022-59 concernant le reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS).

11 CREATION DE DEUX POSTES : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE CATEGORIE C

Deux agents techniques remplissant les conditions d'ancienneté et après appréciation de leur valeur professionnelle et des acquis de l'expérience vont bénéficier d'un avancement de grade.
Afin de permettre leur nomination dans le grade supérieur, il est nécessaire de procéder à la création de deux postes d'adjoints techniques principaux 2ème classe catégorie C à raison de 35 heures hebdomadaires, à partir du 1er mars 2023.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de deux postes d'adjoints techniques 2ème classe catégorie C temps complet, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Questions diverses :

12-1 Réunion transfert de compétences eau et assainissement à la CCVVS

Une réunion s'est tenue le 01/02/2023 avec les services de la DGFIP concernant le transfert de compétences eau et assainissement à la CCVVS qui aura lieu automatiquement au 01/01/2026 ou au 01/01/2025 comme le souhaite la CCVVS.

Plusieurs opérations de régularisation sont à mener auparavant (état des lieux précis des biens, vérifier les amortissements, séparer les budgets eau de l'assainissement).
Une délibération finale sera votée par les conseillers municipaux.

12-2 Inauguration France-Services
L'inauguration du bus France-Services qui propose différents services des administrations a eu lieu jeudi 2 février 2023 à Bray-Lû en présence du Préfet, de la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, des Elus du Département.

12-3 Réunion commission finances
La commission finances de la CCVVS envisage plusieurs opérations de travaux :
- Travaux dans la Zone d'Activités Economiques de la Demi- Lune (pour attirer des commerces, artisans etc..)
- Extension du siège de la CCVVS (environ 100 m²)
- Création d'une crèche supplémentaire
- Projet baignade enfants (piscine véhiculable)

12-4 Transport à la demande (TAD)
Madame le Maire informe des problèmes persistants du TAD, annulations des courses réservées, suppression de comptes ce qui implique plus d'accès pour l'administré, des répondeurs en anglais, et pas de réponse à ce jour des services de la Région Ile-de-France au courrier envoyé le 15/01/2023.

12-5 Travaux Aménagement Place de la Mairie
Les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie devraient débuter courant avril 2023 pour se terminer en octobre 2023.
Le marché sera déplacé Place Jean Moulin.

Madame le Maire lève la séance à 21h30.